SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Note de la DGRH

- Enseignement supérieur -

n° 3 - 2024

Les enseignants contractuels affectés dans l'enseignement supérieur - Année 2023

En 2023, 20 340 enseignants contractuels (hors enseignants vacataires) sont en fonction dans les établissements publics de l'enseignement supérieur, soit 25 % de l'ensemble des personnels enseignants. Après une baisse importante et régulière de 2009 à 2015 (de 24 000 à 18 600 individus), puis une période de stagnation, le volume de la population enseignante contractuelle augmente de nouveau en 2023, mais de façon plus modérée qu'en 2022. Les doctorants contractuels et les attachés temporaires d'enseignement et de recherche restent les deux catégories les plus importantes. La répartition par statut des enseignants contractuels diffère selon les disciplines et la part des femmes varie également en fonction des statuts.

Anne-Sophie Beaurenaut DGRH A1-1

d'enseignement supérieur (figure 1).

tractuels, les attachés temporaires d'ensei- traités et surtout des doctorants. relève soit d'une politique de vivier (agents Sources). recrutés sur contrat, dans l'attente d'une carrière dans l'enseignement supérieur ou Les effectifs des enseignants contracla recherche), soit d'une politique d'exper- tuels augmentent légèrement de 1,4 % tise (professionnels confirmés).

Par ailleurs, les établissements peuvent recruter des vacataires, qui délivrent des Après une période de forte croissance

En 2023, 20 340 enseignants contractuels très majoritairement de chargés d'enseiexercent dans les établissements publics gnement vacataires (CEV), qui exercent une activité principale autre que des vacations Les enseignants contractuels se répartis- d'enseignement, et d'agents temporaires sent en sept statuts : les doctorants con- vacataires (ATV), qui comprennent des re-

gnement et de recherche (ATER), les ensei- En 2023, l'ensemble des enseignants congnants associés, les enseignants invités, les tractuels représente 25 % de l'effectif total lecteurs/maîtres de langues, les contrac- des enseignants en personnes physiques tuels sur emplois du 2nd degré et les con- (figure 2), soit 17 % du potentiel d'enseitractuels LRU (Art L954-3). Cette population gnement (voir le mode de calcul dans les

en 2023

heures d'enseignement. Cette population entre 2000 et 2010 (+ 23 %), les effectifs vacataire, qui n'est pas comptabilisée dans des enseignants contractuels ont diminué les figures et tableaux ci-après, se compose progressivement jusqu'en 2015 avant de se

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté Égalité Fraternité

Direction générale

des ressources humaines (DGRH):

72, rue Regnault

75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Boris Melmoux-Eude

Rédacteur en chef :

Bruno Réguigne ISSN 2826-2999

e-ISSN 2740-8787

1 Évolution des effectifs d'enseignants contractuels depuis 2007



Source: DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

Champ: Personnes physiques; Hors contractuels des disciplines médicales et odontologiques.

À partir de l'année 2016, le total inclut les contractuels L954-3, dont nous ne pouvions pas garantir la fiabilité

(2) Évolution des effectifs des enseignants contractuels et titulaires depuis 2000, selon le statut

	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023
Doctorants contractuels sans mission d'enseignement			1 398	7 133	10 291	10 848	11 450	12 540
Doctorants contractuels avec mission d'enseignement ¹⁾			1 783	7 290	6 473	6 628	6 893	6 615
Moniteurs	4 722	6 510	6 117					
ATER	5 851	7 326	6 243	4 722	4 556	4 798	4 824	4 807
Contractuels sur emplois du 2nd degré	728	782	677	711	1 338	1 558	1 683	1 834
Lecteurs et répétiteurs de l'INALCO	891	878	858	858	759	748	758	710
Maîtres de langues	137	162	169	118	168	175	186	200
Enseignants invités	3 406	3 905	3 921	2 109	907	480	1 014	1 154
Enseignants associés	2 784	3 107	3 041	2 748	2 346	2 353	2 262	2 271
Contractuels L954-3 - enseignement ou recherche et enseignement	-	-	-	-	1 958	2 322	2 446	2 751
Contractuels L954-3 - recherche	-	-	-	-	300	685	856	750
Sous-total enseignants contractuels *	18 519	22 670	22 809	18 556	18 505	19 062	20 066	20 342
Professeurs des universités et assimilés	13 857	14 649	15 589	15 999	15 823	15 844	15 873	16 546
Maîtres de conférences et assimilés	30 611	32 843	34 092	34 652	33 671	33 500	33 427	32 610
Enseignants du second degré	13 184	13 382	12 999	13 129	13 086	13 115	12 876	12 746
Sous-total enseignants titulaires	57 652	60 874	62 680	63 780	62 580	62 459	62 176	61 902
Total général	76 171	83 544	85 489	82 236	81 085	81 521	82 242	82 244
Part des contractuels	24,3%	27,1%	26,7%	22,6%	22,8%	23,4%	24,4%	24,7%

Sources: DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

Champ: Personnes physiques; Hors enseignants-chercheurs des disciplines médicales et odontologiques; Hors CPJ.

2023, ils sont au nombre de 20 340 Techniques (19 %) et la Pharmacie et 2009, le nombre total de DC avec et contre 20 070 l'année précédente, soit autres sections de santé (16 %). 2nd degré), reste constante depuis les 19 % en années 2010.

Les doctorants contractuels (DC) avec enseignement (32,5 %) et les ATER L'augmentation du nombre total de alors que les DC avec enseignement ont (23,6 %) sont les enseignants contrac- doctorants contractuels se poursuit diminué de 4 %. Les DC qui doivent astuels les plus nombreux, suivis des contractuels LRU (13,5 %), des enseignants Après une période de croissance régu- représentent plus que 35 % du total des associés (11,2 %), des contractuels sur emplois vacants du 2nd degré (9 %), des enseignants invités (5,7 %) et des lecteurs et maîtres de langues (4,5 %) 40% (figure 3). Les DC et les lecteurs et 35% maîtres de langues ont vu leurs effectifs reculer (-4 %), alors que ceux des autres catégories de contractuels ont progres- 25% sé ou stagné en 2023.

Les enseignants contractuels sont plus nombreux en Droit-Économie-Gestion

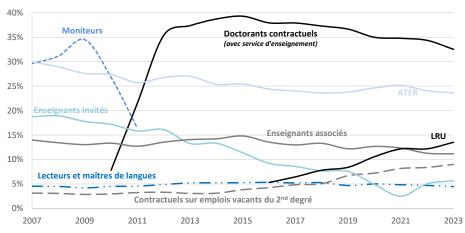
La grande discipline Droit-Économie-Gestion concentre la plus forte proportion d'enseignants contractuels (29 %) (figure 4). Viennent ensuite les Lettres-

une légère augmentation de 1,4 % La répartition des enseignants contrac- niers peuvent toutefois effectuer des (progression inférieure aux 5 % enregis- tuels selon leur statut diffère d'un heures d'enseignement hors contrat trés en 2022). En parallèle, la popula- groupe disciplinaire à l'autre. Ainsi, les doctoral) avait reculé en 2019. Depuis tion des enseignants titulaires du supé- DC avec enseignement représentent 2020, la progression des effectifs a rerieur (professeurs des universités, 59 % des effectifs contractuels en pris, passant de 16 800 individus à maîtres de conférences, enseignants du Sciences-Techniques, mais seulement 19 150 en 2023 (figure 2). (figure 5).

stabiliser autour de 19 000 individus. En Sciences humaines (24 %), les Sciences- lière depuis la création du statut en sans service d'enseignement (ces der-

> Droit-Économie-Gestion En 2023, l'augmentation concerne les DC sans mission complémentaire d'enseignement, qui progressent de 9,5 % surer un service d'enseignement ne

(3) Répartition des personnels enseignants contractuels depuis 2007



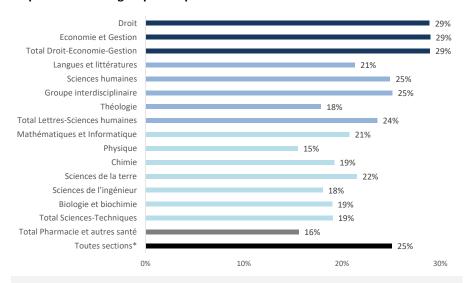
Source: DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

Champ: Personnes physiques; Hors contractuels des disciplines médicales et odontologiques.

¹⁾ Service d'enseignement accompli dans le cadre d'une mission complémentaire figurant au contrat doctoral.

^{*} Le sous-total n'inclut pas les doctorants contractuels sans enseignement, ni les contractuels L954-3 - recherche. À partir de 2016, le total inclut les contractuels L954-3 (hors recherche), dont nous ne pouvions pas garantir la fiabilité des données les années précédentes.

(4) Proportion d'enseignants contractuels dans l'ensemble des enseignants du supérieur selon le groupe disciplinaire



Source: DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

* y compris sans discipline et discipline non renseignée.

Hors lecteurs et maîtres de langues, enseignants invités et contractuels du 2nd degré.

Champ: Personnes physiques; Hors disciplines médicales et odontologiques.

doctorants contractuels, contre 54 % en lière entre 2000 et 2005 (passant de maître de conférences. 2013.

des Sciences-Techniques (figure 6).

Le nombre d'ATER est stable

Plus de la moitié d'entre eux relèvent ATER a sensiblement diminué les années 2-5, c'est-à-dire les étudiants en der-(figure 2).

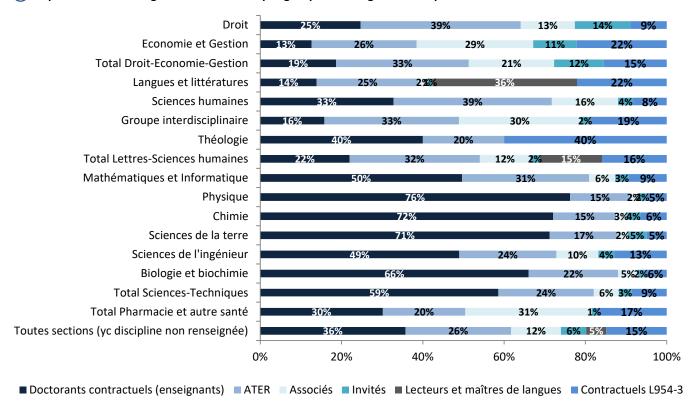
Après une période de croissance régu- Les ATER à temps plein constituent 81 % La répartition des ATER par grande disci-

des contrats d'ATER en 2023 contre 37 % en 2007 (figure 7). Cette évolution se traduit par une baisse en équivalent temps plein (ETP) bien plus modérée que celle des effectifs et donc par un écart entre les effectifs physiques et les ETP qui se resserre.

En 2023, près de neuf recrutements d'ATER sur dix s'effectuent sur des postes « vacants » en remplacement d'enseignants titulaires absents et 4 % sur des postes qui leur sont « réservés ». La réglementation prévoit un renouvellement régulier de cette population afin de permettre au plus grand nombre de doctorants d'accéder à ce statut, souvent nécessaire pour débuter une carrière d'enseignant-chercheur. Une expérience pédagogique constitue en effet l'un des critères majeurs pour l'obtention de la qualification aux fonctions de

5 800 à 7 300 individus), l'effectif des Les ATER recrutés au titre de l'article suivantes pour atteindre 4 500 individus nière année de doctorat, sont les plus en 2018. Depuis 2021, leur effectif se nombreux. Ils représentent 54 % du stabilise autour de 4 800 individus total des ATER. Un quart des ATER en 2023 sont titulaires d'un doctorat.

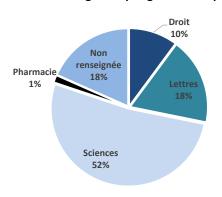
(5) Répartition des enseignants contractuels par groupe CNU et grande discipline



Source: DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

Champ: Personnes physiques; Hors contractuels des disciplines médicales et odontologiques.

(6) Répartition des doctorants contractuels enseignants par grande discipline



Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

pline s'est modifiée progressivement. d'invités a doublé par rapport à l'année Ainsi, la part en Lettres-Sciences hu- précédente pour retrouver son niveau Les effectifs des contractuels sur maines est passée d'un tiers au début de 2020. En 2023, le nombre d'enseides années 2000 à 40 % en 2023, tandis gnants invités a légèrement augmenté observée en Techniques a suivi la tendance inverse. sible que cette forte baisse suivie d'une Les effectifs des contractuels sur em-Sur la même période, la part des ATER remontée soit liée à la crise sanitaire. en Droit-Économie-Gestion est restée stable, autour de 27 % (figure 8).

Stabilisation des effectifs d'enseignants associés et remontée des enseignants invités

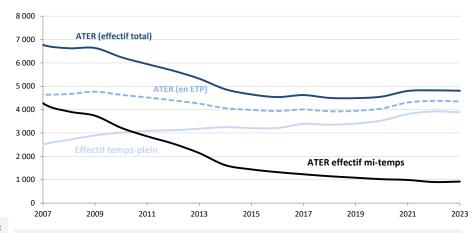
qui a diminué de 2005 à 2018, s'est de- En 2023, on dénombre 910 agents Gestion et 15 % puis stabilisée autour de 2 300 individus. contre près de 950 agents en 2022 Techniques. Sur la période, leur part parmi les ensei- (figure 2). gnants contractuels diminue progressi- Ils exercent exclusivement en Lettres- Les effectifs des contractuels LRU vement, passant de 14 % à 11 % Sciences humaines et plus particulière- ont presque triplé en sept ans (figures 2 et 3).

ment des grandes disciplines Droit- Langues et littératures romanes (26 %). Économie-Gestion (33 %) et Lettres-Sciences humaines (30 %).

Les enseignants associés sont principalement recrutés à mi-temps, seuls 6 % d'entre eux bénéficient d'un contrat à temps plein. D'autre part, ils exercent majoritairement comme maîtres de conférences, les professeurs des universités ne représentant en 2023 que 27 % de l'ensemble des enseignants associés.

La population des enseignants invités était en baisse continue depuis le début des années 2010. Cette baisse s'est accentuée entre 2019 et 2021, avec un effectif divisé par trois, passant de 1 400 à 500 individus. En 2022, le nombre

Évolution des ATER en effectif, par quotité de temps de travail et en ETP



Source: DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

Sciences- (1 150 individus) (figure 2). Il est pos-

Légère baisse des effectifs des lecteurs et maîtres de langues

Après une période de relative stabilité

ment en sections Langues et littératures Ces enseignants relèvent majoritaire- anglaises et anglo-saxonnes (42 %) et L'effectif des contractuels LRU est passé

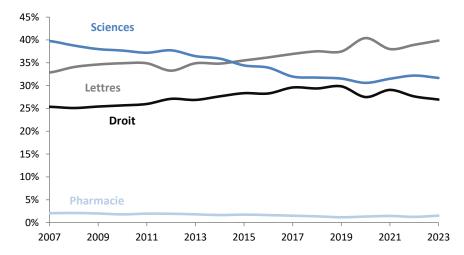
emplois du second degré continuent de progresser

plois du 2nd degré n'ont cessé d'augmenter depuis 2015. Cette catégorie d'enseignants a enregistré une nouvelle hausse en 2023 (+9 %), pour atteindre près de 1 830 individus (figure 2).

autour de 1 000 individus, l'effectif des Parmi ceux dont la discipline est renseilecteurs et maîtres de langues est des- gnée, 59 % relèvent des Lettres-Sciences La population des enseignants associés, cendu autour de 900 à partir de 2019. humaines, 25 % du Droit-Économiedes

de 1 000 individus en 2016 à 2 750 en

(8) Évolution de la répartition des ATER par grande discipline



Source: DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

2023. Plus de 60 % exercent des fonctions uniquement d'enseignement (1 690 contractuels), les autres exerçant des fonctions d'enseignement et de recherche. Les contractuels LRU assurant des fonctions exclusivement de recherche n'entrent pas dans le champ de la présente note (750).

Les contractuels LRU sont principalement doctorants contractuels, les femmes sont ainsi qu'un contrat de pré-titularisation recrutés en Lettres-Sciences humaines légèrement sous-représentées (45 % en d'une durée de 3 à 6 ans. (31 %), puis en Droit-Économie-Gestion 2023, comme les quatre dernières an-(20 %) et en Sciences-Techniques (18%). nées). 67 % d'entre elles ont un contrat En 2023, sur les 139 chaires qui ont été Il faut néanmoins souligner que pour doctoral ne prévoyant pas de mission ouvertes (y compris 19 chaires reportées 28 % d'entre eux, la discipline d'affecta- complémentaire d'enseignement, contre des campagnes 2021 et 2022), 96 ont été tion n'a pas été renseignée par les éta- 64 % pour les hommes. blissements.

Les établissements ont également recours à des vacataires

Dans le cadre de l'enquête annuelle sur temps plein. les personnels enseignants contractuels, 91 % des établissements d'enseignement En revanche, chez les enseignants asso- pour 6 ans (figure 9). individus en 2023 (94 % de CEV et 6 % temps. d'ATV).

seignée, 28 % sont en « Arts, lettres, professeur junior langues, SHS », 28 % en « Sciences », 18 % en « Économie, gestion, AES », 14 % La chaire de professeur junior constitue en « Droit, science politique », 8% en une nouvelle voie de recrutement per-Santé et 4 % en STAPS.

gale selon le statut

Dans l'ensemble de la population des ment avec l'établissement qui les recrute Source: DGRH A

(9) Répartition des chaires de professeur junior par durée de contrat

	2021	2022	2023	Effectif total	%
3 ans	12	18	24	54	23,5%
4 ans	17	20	26	63	27,4%
5 ans	26	27	37	90	39,1%
6 ans	7	7	9	23	10,0%
Total	62	72	96	230	100,0%

Source : DGRH A

on dénombre quasiment autant de Sur les 230 lauréats, 74 % sont des femmes que d'hommes. Quel que soit le hommes. sexe, 80 % des ATER sont recrutés à 39,1 % des contrats sont signés pour une

supérieur ont communiqué des données ciés, les femmes représentent 32 % des Parmi les 230 chaires de professeur jusur les enseignants vacataires. Dans ces effectifs en 2023. Elles sont plus souvent nior en activité en 2023, 68 % relèvent établissements, qui représentent 93 % recrutées en qualité de maîtres de confé- de la grande discipline des Sciencesdu total des effectifs d'enseignants titu- rences que les hommes (77 % contre Techniques, 16 % du Droit-Économielaires, le nombre d'enseignants vaca- 71 %). Conformément à la situation gé- Gestion, 13 % des Lettres-Sciences hutaires ayant le statut de chargé d'ensei- néralement observée chez les ensei- maines et 3 % de la Pharmacie gnement vacataire (CEV) ou d'agent tem-gnants associés, la quasi-totalité des (figure 10). poraire vacataire (ATV) s'élève à 158 500 femmes et des hommes exercent à mi-

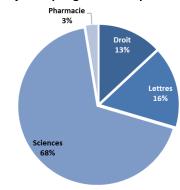
Une nouvelle catégorie d'enseignant Parmi ceux pour qui la discipline est ren- contractuel : le contrat de chaire de

mettant d'accéder à un emploi de titulaire dans le corps des professeurs de Une représentation des femmes iné- universités et assimilés ou de directeurs de recherche. Les lauréats signent une convention de recherche et d'enseigne-

pourvues. Globalement, sur ces trois années, 82 % des chaires ouvertes ont Parmi les ATER et les contractuels LRU, été pourvues (soit 230 sur 282 chaires).

> durée de 5 ans, 27,4 % pour 4 ans, 23,5 % pour 3 ans et seulement 10 %

(10) Répartition des chaires de professeur junior par grande discipline



À noter

Deux types de personnels contractuels créés dans le cadre de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (LPR), en tant que personnels non enseignants, ne sont pas analysés dans l'étude. Il s'agit du contrat post doctoral de droit public (décret n° 2021-1450 du 4 novembre 2021) et du contrat de mission scientifique (décret n° 2021-1449 du 4 novembre 2021).

Le premier permet de recruter de jeunes docteurs pour approfondir la pratique de la recherche dans la limite de 4 ans, alors que le second offre la possibilité aux établissements de recruter du personnel sous contrat dans le cadre d'une opération de recherche dont la durée prévisionnelle est supérieure à 6 ans. Les données concernant les agents sous contrat dans le cadre d'une opération de recherche ne sont pas encore établies.

Sources/Définitions/Méthodologie

- Les données statistiques portant sur les personnels enseignants contractuels hors santé (doctorants contractuels ; ATER ; enseignants associés ; enseignants invités ; lecteurs et maîtres de langues ; contractuels LRU ; enseignants contractuels sur emplois vacants du second degré) et celles sur les enseignants vacataires proviennent d'une enquête annuelle réalisée auprès des établissements publics de l'enseignement supérieur.
- Les données statistiques relatives aux doctorants contractuels n'assurant aucun service d'enseignement et aux contractuels LRU
 ne faisant pas d'enseignement ne sont pas analysées de manière approfondie, dans la mesure où ces derniers sont exclusivement destinés à des missions de recherche.
- Certains personnels ne sont pas évoqués dans cette note : les enseignants contractuels des établissements qui ne relèvent pas du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), ceux qui exercent leurs fonctions dans des établissements du second degré concourant à l'enseignement supérieur (classes préparatoires aux grandes écoles...), ainsi que les enseignants contractuels hospitalo-universitaires (HU) qui relèvent de disciplines spécifiques.
- Le découpage disciplinaire est celui des sections du Conseil national des universités (CNU), y compris pour les enseignants du second degré auxquels est attribuée la section CNU correspondant à leur spécialité disciplinaire.
- Le potentiel d'enseignement estimé est exprimé par référence à un service de 192 heures d'enseignement. Une quotité particulière est retenue pour certaines catégories d'enseignants : doctorants contractuels avec mission d'enseignement prévue dans leur contrat doctoral : 64 heures ; ATER et associés à mi-temps : 96 heures ; enseignants invités : 24 heures ; enseignants du 2nd degré (titulaires et contractuels) : 384 heures.
- Textes de référence :
- Doctorants contractuels : décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche.
- ATER : décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
- Enseignants associés et invités : décret n°85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités et décret n°91-267 du 6 mars 1991 relatif aux enseignants associés ou invités dans certains établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
- Lecteurs/maîtres de langues : décret n°87-754 du 14 septembre 1987 relatif au recrutement de lecteurs de langue étrangère et de maîtres de langue étrangère dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
- Contractuels sur emplois du 2nd degré : décret n°92-131 du 5 février 1992 relatif au recrutement d'enseignants contractuels dans les établissements d'enseignement supérieur.
 - Contractuels LRU: article L. 954-3 du code de l'éducation, créé par l'article 19 de la loi n°2007-1199 du 10 août 2007.
- Enseignants vacataires : Décret n°87-889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur.
- Chaires de professeur junior : décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche et décret n° 2023-75 du 6 février 2023 relatif à la procédure de sélection pour le recrutement sur contrat de chaire de professeur junior.

En savoir plus

Les tableaux et annexes détaillés de la présente note sont disponibles en ligne sur le lien suivant, dans la rubrique « Enseignants contractuels affectés dans l'enseignement supérieur » :

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html

Adedokun F. et Tourbeaux J. (2023), « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Année 2022 », MESR, Note de la DGRH, n° 8.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le panorama des personnels enseignants de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html